

Communiqué de Presse

Paris, 30 janvier 2012

LA MNRA ET L'UPA RENFORCENT LEUR PARTENARIAT

Le 19 janvier 2012, Jean Lardin, Président de l'UPA (Union Professionnelle Artisanale) et Serge Crouin, Président de la MNRA – La Mutuelle des Artisans, ont renouvelé pour trois ans la convention de partenariat que les deux organisations avaient conclue en 2007. Par ce nouvel accord, l'UPA et la MNRA approfondissent et consolident leur collaboration.

Partenaires historiques, la MNRA et l'UPA entretiennent depuis de nombreuses années une étroite coopération qui s'est notamment concrétisée en 2007 par la signature d'une convention nationale de partenariat. Depuis cette date, l'UPA et la MNRA développent des actions communes, l'UPA travaillant de manière privilégiée avec la Mutuelle des Artisans sur les sujets relatifs à la protection sociale complémentaire des artisans.

Soucieuses de pérenniser et d'approfondir ces liens de partenariat, les deux organisations formalisent au travers de cette convention triennale de nouveaux engagements :

- la nouvelle convention prévoit une rencontre annuelle entre le Président de la MNRA et les représentants des organisations membres de l'UPA, dans le cadre d'une réunion de son Conseil National. Ce rendez-vous annuel traduit la proximité politique qui existe entre l'UPA et les élus de la MNRA, qui sont tous membres d'une confédération affiliée à l'UPA ;
- l'UPA accompagnera la collaboration territoriale entre la MNRA et les UPA départementales et régionales. Par réciprocité, la MNRA s'engage à réaliser et à communiquer à l'UPA nationale un bilan annuel de ces actions territoriales ;
- une présentation de l'activité de la MNRA sera proposée dans le cadre des formations dédiées aux représentants de l'UPA ;
- enfin, l'UPA s'engage à participer aux différents observatoires qui seront mis en œuvre par la MNRA en partenariat avec d'autres acteurs importants de l'artisanat (observatoire de l'EIRL, observatoire des retraités de l'artisanat, etc.) ;

Afin de consolider les échanges entre les deux partenaires et d'assurer le suivi opérationnel de la convention, un comité de pilotage administratif composé de représentants de l'UPA et de la MNRA se réunira tous les trimestres.



A propos de l'UPA

L'UPA est l'organisation nationale représentative de l'artisanat et du commerce de proximité. Par l'intermédiaire de ses quatre composantes (CAPEB-CNAMS-CGAD-CNATP), elle rassemble 55 fédérations professionnelles nationales et 5000 syndicats départementaux.

En tant que partenaire social, l'UPA est consultée par les pouvoirs publics et participe aux négociations entre organisations d'employeurs et syndicats de salariés.

L'UPA défend les intérêts des 1.200.000 entreprises françaises de l'artisanat et du commerce de proximité et s'attache à promouvoir une économie fondée sur la proximité, à la fois créatrice d'emploi, source de richesses et de lien social. www.upa.fr

A propos de la MNRA

Créée voici 25 ans par les artisans, la MNRA est, en chiffre d'affaires, la première mutuelle de France pour la retraite Loi Madelin des indépendants. Avec 300 000 adhérents et 400 000 contrats en portefeuille, la MNRA propose aussi aux dirigeants d'entreprise, à leur conjoint et aux retraités du secteur une gamme complète de garanties de prévoyance et de complémentaire santé, ainsi qu'un conseil personnalisé sur l'ensemble du territoire. www.mnra.fr

Contacts Presse MNRA : Philippe BOLLECKER, Secrétaire général, 01 53 21 11 62, pbollecker@mnra.fr

Elisabeth MARZAT / Muriel CHRISOSTOME, Relations presse, 01 53 21 12 44, emarzat@mnra.fr / mchrisostome@mnra.fr

Contact Presse UPA : Jean-Côme Delerue - Tél : 01.47.63.31.31 - 06.77.64.40.78 - jcdelerue@upa.fr

